



1^{er} juin 2021

Entêtement et silences

Il y a déjà le recours au CEE dérogatoire au code du travail et puis voilà l'Ordonnance qui introduit des modifications dans le statut de la FP. C'est une nouvelle brèche ouverte dans le statut après la Loi de transformation de la Fonction Publique et avant la codification !

L'emballage des valeurs de la République et la cohésion d'une classe d'âge ne parvient pas à cacher l'obligation de l'engagement « quoi qu'il en coûte » pour les finances de l'Etat, mais surtout pour les missions éducatives pour lesquelles ce pôle éducatif interministériel a été créé.

Nous avons demandé la suspension du SNU pour engager la discussion sur un autre parcours citoyen. Nous demandons depuis l'assassinat de Samuel Paty l'abandon du SNU. Le SNU n'est pas à la hauteur des fractures de notre société. Avec la Loi de renforcement des valeurs de la République il ajoute de la confusion.

Nous avons déjà beaucoup dit, beaucoup écrit sur le SNU. Nous avons fait des propositions de travail sur les contenus et sur l'ensemble du dispositif. Mais quel sens cela va-t-il avoir d'engager ces discussions si tout continue comme ça. Si l'expérimentation s'installe dans le durable ? Si les bricolages perdurent, en mettant les services dans des contraintes de logistique sans les moyens humains et la souffrance en plus ?

Nous avons tout dit, tout écrit. Il ne reste que le **silence**.

L'arrêté unique sur la formation professionnelle statutaire a fait l'objet d'un travail conséquent et respectueux des propositions syndicales dans un temps particulièrement contraint.

Mais nous sommes loin de l'ambition de refondation que nous portons.

Convenons que le travail n'est pas fini sans un travail d'approfondissement de l'annexe.

L'arrêté unique écarte les représentants des personnels de la rédaction de l'appel d'offre et de ses critères de choix parmi les répondants. Qui composera la commission d'étude des réponses ? Enfin que se passera-t-il si aucun établissement ne répond ?

Les expériences des stagiaires CEPJ mettent en évidence la déserrance des services et les détournements de mission. Là aussi il y a une forme d'entêtement à donner à faire des contrôles à des stagiaires dont ce n'est pas la mission statutaire, à leur demander d'appliquer des procédures souvent inadaptées ou à faire de la saisie sur diverses applications alors qu'ils sont des cadres de conception pour mettre en œuvre des politiques publiques éducatives.

Cette situation met en souffrance nos futurs collègues, pris entre le respect de missions statutaires et des situations d'exercice absolument contraires à celles-ci.

Il y a une ignorance délibérée du statut et de leurs spécialités subie par nos collègues.

Sur ce sujet, le **silence** est pesant, car dans quelques mois ce sont d'autres nouveaux collègues qui vont arriver. C'est un immense gâchis de compétences.

Nous avons reçu la liste des collègues PS, CTPS, CEPJ et IJS comme nous l'avions demandé.

Mais que faire avec cette liste sans les dates de naissance, les dates d'entrée dans la FP, d'entrée dans les corps, ... Cette liste est **silencieuse** sans ces informations, propice à l'opacité et au discrétionnaire. Qu'est ce qui s'oppose à une communication complète des informations ?

Et **silence** reste pesant sur le règlement intérieur sur le temps de travail et nous nous inquiétons du devenir du protocole sur le transfert de gestion des personnels des CREPS.